

Les frais de rétablissement d'après-guerre, moins les pensions payables sous l'empire de la loi canadienne des pensions, pour une nation de 8,000,000 d'habitants furent élevés. Ainsi:—

Indemnités pour services de guerre.....	\$164,000,000	
Allocations pour vêtements civils.....	20,000,000	
Formation professionnelle et allocations de formation.....	43,000,000	
Soins médicaux, hôpital, traitements, appareils chirurgicaux et soldes et allocations de traitement.....	84,000,000	
Etablissement sur la terre (loi de l'établissement des soldats), premières avances.....	\$109,085,320	
Moins remboursements en espèces (\$71,364,125) et comptes à recevoir (\$24,126,355).....	95,490,480	
		13,594,840
Déplacement des personnes à charge.....	3,000,000	
Service de renseignements, embauchage, emploi partiel.....	20,000,000	
Total.....		\$347,594,840

Assistance additionnelle.—En outre, le gouvernement fédéral a dépensé en 1920 une somme de \$120,000,000 à des programmes de travaux fédéraux et \$25,000,000 pour le logement. Ces chiffres ne tiennent pas compte des déboursés nationaux pour les pensions, dont le total atteint presque le milliard présentement. Le travail, comme résultat de ces dépenses, est considérable. Au cours des cinq premières années qui suivirent la première guerre mondiale, jusqu'au 30 juin 1924, 1,336,000 traitements cliniques ont été donnés; 147,000 hommes ont été hospitalisés; 42,000 ont terminé leur formation professionnelle; 175,000 ont trouvé de l'emploi; 58,000 désavantagés ont été placés; 38,000 ont reçu de l'emploi du Service Civil, dont 12,600 situations permanentes; 23,000 ont été établis en vertu du programme d'établissement des soldats et 49,000 personnes à charge ont été ramenées au Canada. En outre, il fut disposé de plus d'un million de requêtes.

Malgré les indemnités considérables versées au cours du printemps et de l'été de 1919, il fallut, en novembre et décembre de la même année, affecter des sommes fédérales au secours des anciens soldats. En 1920-21, \$842,000 furent dépensés de cette façon. Ce chiffre doubla l'année suivante. L'assistance-chômage aux anciens combattants a coûté plus de \$26,000,000 depuis la première guerre mondiale et, bien qu'en septembre 1939 le nombre d'anciens combattants recevant des secours eût diminué à 5,450, il convient de remarquer que 14,847 anciens soldats avaient obtenu des allocations de guerre au cours de cette période de trois ans. En 1940, le nombre d'anciens combattants recevant de ces allocations était de plus de 23,000. Le 1er avril 1937, la Commission d'assistance aux anciens combattants comptait près de 34,000 anciens combattants inscrits comme chômeurs. De ce nombre, cependant, environ 15,000 seulement étaient des Canadiens qui avaient fait du service en France. Les autres étaient des troupes impériales immigrées au Canada et des soldats canadiens n'ayant pas servi outre-mer. En cette année, la Commission d'assistance aux anciens combattants jugea nécessaire de reprendre certaines entreprises du programme de rétablissement civil des années qui suivirent immédiatement la guerre. Ces entreprises comprenaient l'ouverture de boutiques, la formation sous surveillance, les prêts pour outillage et machinerie, les messagers patentés, les petits lopins de terre et une vigoureuse campagne pour stimuler l'embauchage.

L'administration des affaires des anciens combattants dans la présente guerre.—L'administration des affaires des anciens combattants relève d'un certain nombre de branches du Ministère des Pensions et de la Santé Nationale, lesquelles peuvent se répartir à peu près entre les services relatifs au rétablissement des anciens combattants de la guerre actuelle; au traitement médical de tous les anciens com-